

Le langagier

Bulletin linguistique du Département d'études françaises et de traduction

Tél. : (705) 675-1151, poste 4305
Télééc. : (705) 675-4885

Université Laurentienne
Sudbury (Ontario) Canada P3E 2C6
langagier@nickeL.laurentian.ca

ISSN 1201-7493

Responsables : Kapele Kapanga
Pascal Sabourin

3

Février 1994

NUMÉRO SPÉCIAL La féminisation en français

◆ ◆ ◆

Pensée langagière : « ...*erre*, qui n'est pardonnable à qui que ce soit, de vouloir en matière de langues vivantes, s'opiniâtrer pour la Raison contre l'Usage. »

(Vaugelas, *Remarques*, p. 303)

◆ ◆ ◆

Note : Dans ce numéro, *Le langagier* récapitule quelques grands principes de la féminisation en français. Dans le prochain numéro, nos lectrices et lecteurs trouveront des conseils pratiques qui les aideront à rédiger des notes de services, des annonces de postes, etc. qui respectent le génie de la langue française et répondent à la nécessité d'éliminer les stéréotypes sexuels.

I. HISTORIQUE

Les grammairiens de l'autre siècle, quand ils entraient un peu dans les détails, au chapitre des genres, ne manquaient pas de faire observer que des noms comme *auteur, artisan, médecin, soldat, témoin, sculpteur*, etc., ne s'employaient pas au féminin, parce que les actions dont ils impliquaient l'idée n'étaient ordinairement accomplies que par des hommes! Ceux de notre siècle ont dû changer tout cela - ou du moins accommoder la règle à l'état social du temps présent -. Il y a plus d'un siècle, il n'y avait guère de femmes exerçant les fonctions de médecin, ou d'avocat, ou d'ingénieur... S'il arrivait d'appliquer de tels noms à des femmes, on se tirait d'affaire en employant la forme masculine : « *Cette femme est un bon traducteur, un grand écrivain...* ». Parfois, on juxtaposait le mot « femme » : « *Une femme peintre, une femme médecin...* ».

Mais la langue d'aujourd'hui - comme celle d'hier - doit s'adapter à l'évolution de la vie sociale. Ainsi, on rivalise de créativité, on propose des termes aussi osés les uns que les autres; de nouvelles formes féminines voient le jour; les lexicologues et les grammairiens sont aux abois. On croirait qu'il y a un loup (ou plutôt des louves!) dans la bergerie!

Les femmes ayant conquis, dans les domaines divers, des positions et des situations qui, jadis, étaient le monopole des hommes, il faut bien, logiquement, désigner en féminisant les noms masculins qui y correspondent. En effet, personne ne s'étonne aujourd'hui d'entendre parler d'une *pharmacienne*, d'une *championne*, d'une *auditrice*, d'une *rédactrice de journal*. Le prétexte du « masculin, genre indifférencié » ne peut plus résister, car la différence s'est imposée sur le terrain.

II. FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL

Dans beaucoup de cas, les choses sont allées toutes seules quand il ne s'est agi que de passer, selon le mécanisme morphologique, du masculin au féminin, et on a obtenu tout naturellement les couples : *chauffeur, chauffeuse*; - *député, députée*; - *mécanicien, mécanicienne*; - *chirurgien, chirurgienne*; - *sculpteur, sculptrice*; - *conseiller municipal, conseillère municipale...* Mais, dans la pratique, cela n'a pas toujours été si simple... et pour plusieurs raisons.

Des **raisons lexicologiques** d'abord : certaines formes féminines sont impossibles, parce qu'elles entraieraient en collision avec des homonymes et produiraient des confusions ou des effets burlesques.

Ex. ***Ce médecin a épousé une « médi- cine »***; ***S'il est marin, sa femme pourrait-elle être « marine »?*** Lors d'une tentative

de vol, un énergumène assomma le « cafetier » et renversa la « cafetière ». La compagne du *souffleur* ou celle qui rend les mêmes services aux comédiens sur la scène est-elle *une souffleuse*? « Un jeune homme qui est placé auprès du président du parlement canadien pour faire le service d'honneur » est *un page*; une jeune fille qui rend les mêmes services serait-elle *une page*?

Ensuite et surtout, il y a des **raisons psychologiques**. Pour avoir vaillamment et légitimement conquis l'accès à toutes les dignités ou fonctions si longtemps réservées aux hommes, certaines femmes se plaindraient à conquérir aussi l'usage des appellations masculines correspondant à ces dignités ou fonctions et tiendraient à ce qu'on dise, par exemple : « Madame le *docteur X*; madame Y, *conservateur* du musée... »

Ce qui devrait préoccuper les usagers de la langue, c'est de savoir comment procéder dans la féminisation sans écorcher les fondements de la langue car cela entraînerait d'autres problèmes, aussi socialement cruciaux que celui de la féminisation des titres. Pour ce faire, on pourrait, pour beaucoup de féminins de formation régulière, se référer aux dictionnaires les plus courants plutôt que de créer des féminins irréguliers et inutiles.

III. RÈGLE

La règle générale de la féminisation consistant en l'**ajout de -e** à la forme masculine, nous pouvons résumer comme suit quelques particularités qui devraient être considérées dans la féminisation :

a. Noms dits « épiciens » (ceux qui ont la même forme pour les deux genres) : pour eux, seul l'article précisera s'il s'agit du masculin ou du féminin. Ex. un/une

fonctionnaire; un/une ministre; un/une enfant. À cette liste peuvent s'ajouter les mots à genre unique et auxquels seul l'article apportera la précision du genre. Ex. Un *économiste-conseil/une économiste-conseil*.

b. Noms terminés en -é font -ée, suivant en cela la règle générale; ex. un chargé de cours/une chargée de cours; un juré/une jurée; un député/une députée.

c. Noms terminés en -ien font normalement -ienne : chirurgien/chirurgienne; pharmacien/pharmacienne, mécanicien/mécanicienne...

d. Noms terminés en -eur et -teur font -euse et -teuse s'ils sont dérivés d'un verbe français ou si, à partir du nom masculin, l'on peut former un participe présent en remplaçant -eur par -ant. Ainsi l'on dira : un menteur - une menteuse; un enquêteur - une enquêteuse; un danseur - une danseuse. Pour des raisons euphoniques, des exceptions sont prévues; exemples : éditeur, exécuteur, inspecteur, inventeur, persécuteur, émetteur qui, bien que dérivant des verbes et pouvant être déduits du participe présent en -ant, changent -teur en -trice.

e. Noms terminés en -teur qui ne dérivent pas d'un verbe français font leur féminin en -trice : un sénateur - une sénatrice; un directeur - une directrice.

f. Noms terminés en -ant et -ent font -ante ou -ente : ex. un participant - une participante. un agent, une agente.

g. Noms terminés en -er (ou -ier) font -ère (ou -ière) : un pionnier - une pionnière.

h. Noms terminés en -et font -tte; un cadet - une cadette; (sauf préfet - préfète). Quant aux titres honorifiques, une certaine prudence est de mise : **Maître - maîtresse?** Titre vocatif de l'avocat ou titre académique (de la personne qui a obtenu le diplôme de maîtrise), *maître* demeure au masculin car le féminin *maîtresse* existe déjà, portant une autre signification : *maîtresse d'école, maîtresse* (au sens d'amante). Pour contourner cet obstacle, on pourrait avantageusement écrire : Mme Albertine Duval, *avocate*, mais *Maître* Albertine Duval.

IV. QUELQUES CAS INTÉRESSANTS

Docteur - docteur ou doctoresse?

Doctoresse était la forme attestée qui désignait une femme détentrice du diplôme de doctorat en médecine, jusqu'au moment où Molière écrivit sa pièce *Les femmes savantes* où il raillait les « prétentions outrées des femmes »; dès lors, **doctoresse** acquit une signification péjorative de « femme savante ». Pour contourner cette péjoration, on adopta le terme **docteur** comme épïcène; mais cela

n'a pas résisté au courant de la féminisation qui lui a préféré **docteur**.

Quid de **Monseigneur**?

Ce terme signifiant le « titre honorifique donné à certains personnages éminents », est à l'origine de *monsieur*. N'ayant pas de terminaison pouvant le faire passer pour épïcène, il ne peut donc être féminisé par l'ajout du simple déterminant article du féminin. Donc, pas de « **une monseigneur** »; la situation est d'ailleurs d'autant plus difficile que l'on n'est pas encore habitué à voir des femmes exercer cette dignité dans les Églises conventionnelles (bien qu'en conclave, l'Église anglicane ait décidé, en 1993, de sacrer évêques des femmes déjà ordonnées prêtres dans son sein). Toutefois, cela s'est produit au Canada (le 12 février 1994, Toronto assistait au sacre de la première femme); on serait à l'aise avec l'épïcène *une évêque* plutôt qu'avec **une monseigneur** qui, malgré son apparence conformiste (l'ajout du déterminant article **une**) n'aura pas effacé la trace du masculin qui persiste dans le préfixe **mon-**.

Gouverneur - gouverneure ou gouvernante?

Gouvernante ayant déjà un sens spécifique de « femme à qui l'on confie la garde et l'éducation d'un ou de plusieurs enfants », donc de « bonne » ou de « nourrice », ne peut donc être le féminin de *gouverneur* qui, ayant perdu le sens originel de « précepteur », désigne aujourd'hui un « chef du pouvoir exécutif » d'un État (aux É.U.), ou d'un « représentant de la reine » (au Canada). *Gouverneure* est donc la meilleure forme du féminin car, le terme féminin n'a pas d'autre sens et obéit à la règle.

Chef - chève - cheftaine ou cheffesse ou encore cheffe?

Bien que les deux dernières apparaissent de temps en temps, elles sont perçues, selon l'Office de la Langue Française (OLF) comme « insolites et ironiques ». **Cheftaine** existe déjà au sens de « jeune fille ou jeune femme responsable d'un groupe de jeunes scouts (louveteaux), de guides, d'éclaireuses » (sic!). Quant à **chève**, malgré tout (application de la règle de la féminisation des mots en -f), le terme n'a jamais été attesté et fait sourire par sa consonance avec chèvre.

À côté de ces quelques noms, beaucoup d'autres existent qui posent un problème autrement plus compliqué! En effet, ceux dont les différences sémantiques entre le masculin et le féminin sont tellement grandes qu'ils ne peuvent plus se correspondre risqueraient de provoquer un effet contraire à celui qui est attendu. Ainsi, les noms *courtisan/courtisane; gars/garce; maître/maîtresse; preux/prude*.

Dans ce groupe difficile, nous mettrons les noms « conformes au sexe » parmi lesquels certains s'appliquent exclusivement soit aux hommes, soit aux femmes et pour lesquels le problème ne s'est pas encore posé (à cause de l'inexistence des cas de sexe opposé). Ainsi sont encore masculins seulement : baryton, éphèbe, eunuque, garnement, mousquetaire, patriarche, pédéraste, souteneur, ténor, valet... Sont féminins seulement : accouchée, amazone, bégueine, bonne, chambrière, donzelle, douarière, dulcinée, grue, matrone, mégère, ménagère, modiste, muse, nonne, nourrice, putain, sage-femme, vierge...

Il y a aussi ceux dont le genre grammatical n'est pas conforme au sexe. Bien que s'appliquant seulement aux hommes, certains noms ne sont que du genre féminin; d'autres ne s'appliquant qu'aux femmes, ne sont que du genre masculin. Parmi les noms féminins qui désignent des hommes : *basse, vigie, ordonnance, tapette* (vulg.), *frappe* (très fam.) *gouape* (fam.), *Sa Sainteté, Son Éminence*; et les noms masculins qui ne s'appliquent qu'aux femmes : *bas-bleu, mannequin, tendron, alto, contralto, trottin*. C'est donc dire qu'en langue française, le genre d'un nom n'a souvent rien à voir avec le sexe de la personne désignée!

V. CONCLUSION

Vu tout ce qui précède, *Le langagier* estime que la **prudence** reste la meilleure attitude à adopter dans l'« aventure » de la féminisation. En effet, à défaut de certitude sur la forme exacte du féminin, il vaut mieux recourir à des termes neutres du genre **personne, individu**; la **direction** (plutôt que directeur-directrice), le **corps professoral** (plutôt que les professeurs et les professeures), etc. Après tout, l'essentiel c'est de traduire le mieux **possible** la réalité sociale tout en préservant l'intégrité de la langue commune. Sinon, on créerait, au mieux, un **idiotisme** sans ascendant linguistique, au pire une **parlure**. Dans l'un et l'autre cas, on risque de n'être compris que d'un petit nombre d'individus. Or, féminisation ou pas, la langue doit poursuivre son objectif premier qui est la communication efficace!

♦ ♦ ♦

Dans nos prochains numéros :

- la féminisation (suite)
- « Anglicisme, tu me tiens!!! »
- l'emploi de la majuscule en français